

REPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—
VILLE DES SABLES D'OLONNE
—

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 5 décembre 2022

DELIBERATION N° 4

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle du conseil de la Mairie annexe de la Jarrie, sise 4 rue des Sables aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le six décembre deux mille vingt-deux (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivité Territoriales).

PRESENTS : BARRETEAU Jacques, BAUDUIN Michel, BLANCHARD Alain, BOURGET Anthony, BRANDET Claire, BRICARD Guy, BRULARD Elise, CASSES Jean-Eudes, CHENECHAUD Nicolas, CHEREAU Donatien, COMPARAT Annie, COTTENCEAU Karine, HELLIO-ROUILLARD Françoise, DELPIERRE Christine, DEVOIR Robert, GINO Corine, GUAY Frédérique, HECHT Gérard, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LAINE Maryse, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAUREL Mauricette, MOREAU Yannick, PECHEUL Armel, PERON Loïc, PINEAU Florence, POTTIER Caroline, RIVALLAND Bruno, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, ROZO-LUCAS Orlane, SIX Jean-Yves, VRAIN Isabelle, VRIGNON Francine, YOU Michel, MEZIERE Alexandre, DAVESNE Daniel.

ABSENTS EXCUSES : DEJEAN Jean-François donne pouvoir à LADERRIERE Sophie, HORDENNEAU Dominique donne pouvoir à LAINE Maryse, MONGELLAZ Gérard donne pouvoir à PECHEUL Armel.

ABSENTS : CHAPALAIN Jean-Pierre, HERBRETEAU Jennifer, PARISSET Lionel.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Michel YOU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 42

REPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—
VILLE DES SABLES D'OLONNE
—

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 5 décembre 2022

DELIBERATION N° 4

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET PRINCIPAL

Afin de prendre en compte un certain nombre d'évolutions du Budget 2022 depuis son vote il y a un an, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements de crédits.

Une opportunité foncière dans le cœur de ville du Château d'Olonne

Dans le cadre d'une acquisition d'un bien en viager situé rue Séraphin BUTON aux Sables d'Olonne, il convient de prévoir une inscription budgétaire de 295 000 € au chapitre 16 (chapitre consacrée aux emprunts ainsi qu'aux « dettes assimilées »).

Des chapitres d'investissement seront minorés d'autant, pour équilibrer cette décision modificative. Le solde de celle-ci est donc égal à 0 €, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le tableau détaillant la Décision Modificative n° 3 du Budget Principal est joint en annexe.

* * *

Après avis favorable de la Commission Solidarité, finances et personnel, réunie le 29 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la Décision Modificative n° 3 du Budget Principal.**

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Yannick MOREAU



Signé par : Yannick MOREAU
Date : 08/12/2022
Qualité : Maire des Sables d'Olonne

Maire des Sables d'Olonne

Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

Gestionnaire	Libellé du compte	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Dépenses	Recettes	Observations
	Total Dépenses de fonctionnement					0,00	0,00	
	Total Recettes de fonctionnement					0,00	0,00	
	Total Section de Fonctionnement					0,00	0,00	

Investissement								
Urbanisme 2040	Pas d'opération	16	824	16878	2040	295 000,00		
	Total chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés					295 000,00	0,00	
Espaces urbains 2010	2107 - Travaux neufs voirie	204	821	204172	2010	-11 000,00		Transfert de crédits du chapitre 204 de l'opération 2107 vers le chapitre 16
	Total chapitre 204 Subventions d'équipement versées					-11 000,00	0,00	
Informatique 1060	1901 - Equipements informatiques	21	020	2183	1060	-125 000,00		Transfert de crédits du chapitre 21 de l'opération 1901 vers le chapitre 16
Espaces urbains 2010	2107 - Travaux neufs voirie	21	822	2151	2010	-79 000,00		Transfert de crédits du chapitre 21 de l'opération 2107 vers le chapitre 16
Sports 4060	1910 - Equipements sportifs	21	414	21318	4060	-80 000,00		Transfert de crédits du chapitre 21 de l'opération 1910 vers le chapitre 16
	Total chapitre 21 Immobilisations corporelles					-284 000,00	0,00	
	Total Dépenses d'investissement					0,00	0,00	
	Total Recettes d'investissement					0,00	0,00	
	Total Section d'investissement					0,00	0,00	